

## ***I-Sur le plan des réalisations***

### ***1-Opérations clôturées mais non achevées***

*Il s'agit des opérations suivantes :*

- étude, construction et équipement de l'USTA ;*
- acquisition des équipements de toutes natures pour l'ex-USTA ;*
- construction d'un auditorium et le dédoublement des classes et amphithéâtres.*

*Dans le cadre de l'assainissement de la nomenclature des opérations inscrites au Plan national de développement, les pouvoirs publics concernés ont décidé de clôturer les anciennes opérations du premier plan quadriennal et de ne plus leur allouer des crédits de paiement. En outre, les nombreuses réévaluations rendaient difficiles le suivi de leur exécution.*

*Ainsi, pour les opérations sus-indiquées, faisant partie de ce plan, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a été contraint de les clôturer et de faire inscrire d'autres opérations (relais) pour la poursuite de la réalisation de l'USTHB par la procédure suivante :*

*-dévaluation des opérations initiales dont les autorisations de programme (A.P) ramenées aux montants des paiements;*

- inscription de nouvelles opérations qui reprennent les reliquats des anciennes opérations à savoir :*
  - \*achèvement de l'USTHB.*
  - \*règlement de contentieux.*

### ***2-Lenteurs et dépassement des délais de réalisation concernant les points 2-1 à 2-8.***

*Certes, ces opérations ont connu des difficultés et ont évolué avec un rythme des travaux lent. Cela est dû essentiellement, d'une part à la complexité du projet et aux problèmes internes de l'entreprise de réalisation et, d'autre part aux difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment.*

*Pour remédier aux problèmes de dépassement de délais et achever les ouvrages restants, la décision a été prise conjointement MESRS/USTHB/CNP en novembre 1994 pour décentraliser les opérations à l'indicatif de l'USTHB. L'objectif escompté étant d'arriver au cours de cette année 1996 à scinder le règlement du contentieux avec l'ECTA :*

- pour les engagements effectués jusqu'à présent : à régler par le MESRS ;*
- et de dégager des reliquats en fonction des résultats des appels d'offres lancés par l'USTHB, pour être individualisés directement à l'indicatif du rectorat et permettre ainsi l'achèvement des travaux déjà lancés.*

### ***3-Non-fiabilité du contrôle technique***

*En 1983, il a été décidé par les instances dirigeantes du pays de substituer aux bureaux d'études étrangers ayant réalisé des études et le suivi des projets en cours de chantier des bureaux d'études nationaux issus en majorité de la restructuration des entreprises publiques pendant la période de décentralisation des investissements en 1982.*

*S'agissant de grands projets, tels que les Universités de Constantine, d'Oran et de Blida dont la gestion s'est vue décentralisée à la gestion des wilayas respectifs avec le rattachement d'un bureau d'études déjà implanté dans la wilaya, pour la prise en charge des études complémentaires ou correctives et du suivi (mission B et C), le projet USTHB n'avait pas fait l'objet d'un transfert de gestion, ni au profit de la wilaya, ni au bénéfice de l'université dont l'encadrement ne permettait pas une gestion aussi complexe et soutenue.*